



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2277

L'an Deux Mille Vingt et le 25 du mois de novembre, de 18h00 à 20h15, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence, en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 425
Nombre de voix des délégués en exercice : 561.75
Présents et représentés eau et assainissement : 225
Nombre de procurations : 69

Quorum : 188.25
(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 236.95

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 2

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 25.48

Objet

Modifications des Autorisations de Programme

Madame la Présidente rappelle que la délibération prise lors de l'assemblée générale du 9 mars 2017 concernant l'adoption du plan pluriannuel d'investissement de 56,44 millions d'euros HT pour 3 ans (2017-2019) et la création de six autorisations de programme.

Le programme pluriannuel d'investissement est structuré autour de six autorisations de programme :

- ↳ trois pour le budget assainissement collectif
 - AP1 ouvrages
 - AP2 réseaux
 - AP3 études

- ↳ trois pour le budget eau potable
 - AP4 ouvrages
 - AP5 réseaux
 - AP6 études

Il convient de modifier le montant des six autorisations de programme en raison des chantiers réalisés au cours de l'année 2020

Le tableau modificatif des six autorisations de programme est annexé à la présente délibération.

* *
*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

ledit rapport

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégué, à faire procéder à la modification des 6 autorisations de programme.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 2 DEC 2020
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication
A Saint Paul de Jarrat, le 2 DEC 2020

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : 2 DEC 2020

Publié ou Notifié le : 3 DEC 2020

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



PPI 2017-2020
Modifications des Autorisations de Programme

AG du 25/11/2020

		Autorisations de Programme	
		Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT			
AP1	Ouvrages	8 090 789,89 €	5 539 717,06 €
AP2	Réseaux	17 238 362,01 €	8 525 248,38 €
AP3	Etudes	1 888 567,18 €	1 060 183,50 €
Sous- total		27 217 719,08 €	15 125 148,94 €
EAU POTABLE			
AP4	Ouvrages	5 826 671,49 €	4 741 763,24 €
AP5	Réseaux	17 781 316,90 €	9 603 179,97 €
AP6	Etudes	2 474 471,15 €	1 341 181,12 €
Sous- total		26 082 459,54 €	15 686 124,33 €
Total		53 300 178,62 €	30 811 273,27 €